Adapei 28
Les papillons blancs d'Eure-et-Loir

Politique d'accès et de confidentialité des données personnelles

La présente politique vise à informer des pratiques concernant la collecte, l'utilisation et le partage des données personnelles que les salariés, les adhérents, les prestataires, les personnes accompagnées et de manière général toutes les personnes en lien avec l'association fournissent à l'ADAPEI 28 les Papillons Blancs d'Eure et Loir. Dans un but de transparence à l'égard des différents intervenants, de promotion d'une utilisation loyale, responsable et sécurisée des données personnelles, la présente politique pose les règles relatives au traitement de ces données.

Ce document est global. Des informations plus précises sur la gestion des données personnelles de chaque intervenant seront précisées le cas échéant.

1 Les données à caractères personnelles que nous recueillons 2
1.1 Les données transmises directement 2
1.2 Les données collectées 2
2 Objet du traitement de données 2
3 Consentement à la collecte et l'utilisation de données personnelles 3
4 Sécurité et confidentialité des données collectées 3
5 Durée de conservation des données personnelles 4
6 Les droits des personnes ayant confiées leurs données personnelles 4
7 Les voies de recours 5
7.1 Le délégué à la protection des données 5
7.2 La commission nationale informatique et liberté (CNIL) 5
7.3 Le recours à un juge 5
8 Modification de notre politique de confidentialité 5

1 Les données à caractère personnel que nous recueillons

Pour le bon fonctionnement de l'association l'ADAPEI 28 les Papillons Blanc d'Eure et Loir (dont le siège social est domicilié 10 rue de la Maladrerie 28630 Le Coudray doit collecter et utiliser des données personnelles.

Les données personnelles sont collectées de deux manières. Généralement, elles sont remises directement par les différents intervenants (1.1) mais elles peuvent aussi être collectées par les professionnels de l'association (1.2).

1.1 Les données transmises directement

La plupart des données personnelles transmises à l'association le sont au moment de la prise de contact avec l'intervenant (documents demandés à l'admission, à l'embauche, à la signature du contrat, au moment de l'adhésion …).

L'association peut demander aux différents intervenants de mettre à jour les informations déjà transmises. Elle re-collectera alors les données.

Chacun est garant de la validité des données personnelles transmises et de leur mise à jour.

1.2 Les données collectées

Lors de la vie quotidienne de l'association il est nécessaire pour l'accompagnement des personnes prises en charge que les professionnels collectent et échangent des données personnelles. Ces données sont essentielles à l'association car elles permettent de collecter les données nécessaires pour toutes les personnes accompagnées en fonction de leurs capacités et de leur projet individuel.

2 Objet du traitement de données

Les statuts de l'association stipulent que l'association a pour but principal : « *d'assurer en Eure et Loir l'étude et la défense des intérêts moraux et matériels des personnes présentant une déficience intellectuelle* ». Dès lors, l'ADAPEI 28 ne traitera des données personnelles que pour atteindre ce but directement ou indirectement.

De plus, l'association est une personne morale de droit privé exerçant des missions de services publics. Elle rentre donc dans le cadre de l'article 6 alinéas 1f du règlement européen sur la protection des données du 27 avril 2016. Cela signifie que l'association peut traiter des données personnelles sans avoir recueilli préalablement le consentement des

personnes concernées dans tous les cas où les données personnelles sont nécessaires à l'accompagnement des personnes.

Au vu des objectifs de l'association, celle-ci ne peut pas vendre les données personnelles qu'elle récolte et elle ne communiquera les données personnelles à des tiers qu'aux conditions suivantes : que cela permette à l'association de remplir son objectif et que le tiers présente des garanties de sécurité suffisantes pour la protection des données.

3 Consentement à la collecte et l'utilisation de données personnelles

L'association doit recueillir quand cela est nécessaire le consentement des personnes avant la collecte et l'utilisation de données personnelles.

Ce consentement est recueilli lors de la mise en relation avec les différents intervenants. Dans les cas où le consentement à la collecte et l'utilisation de données personnelles est requis, il est recueilli.

Le règlement européen sur la protection des données permet de retirer son consentement à l'utilisation de données personnelles à tout moment. Dans ce cas le règlement prévoit que le retrait du consentement ne porte pas atteinte à la licéité du traitement de la donnée personnelle fondé sur le consentement effectué avant le retrait de celui-ci.

L'association ne collecte que les informations qui sont strictement nécessaire à son fonctionnement. Dès lors, si l'intervenant refuse de donner son consentement, la relation avec l'association ne pourra pas aboutir. De même, s'il retire le consentement qu'il avait donné préalablement, la relation ne pourra pas perdurer.

4 Sécurité et confidentialité des données collectées

L'ADAPEI 28 met tout en œuvre pour préserver la sécurité des données personnelles qui lui sont transmises.

L'Association met en place les mesures de sécurité et la technologie pour préserver la sécurité des données personnelles traitées informatiquement et hors ligne.

Un système d'habilitation est mis en place par l'association afin de ne donner un accès aux informations à caractère personnels qu'aux personnes pour qui ces informations sont nécessaires.

Dès lors que L'ADAPEI 28 détecte ou à un doute sérieux sur le vol ou la perte de données personnelles, elle prendra les mesures nécessaires pouvant aller jusqu'à la notification de la faille de sécurité dans les 72 heures à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Adapei 28
Les papillons blancs d'Eure-et-Loir

5 Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles pourront être conservées et mises à jour aussi longtemps que l'intervenant sera en lien avec l'association.

Après le départ de l'intervenant, ses données seront conservées conformément aux dispositions légales et réglementaires.

6 Les droits des personnes ayant confiées leurs données personnelles

Chaque intervenant ayant confié des données personnelles à l'association dispose des droits suivant :

- Recevoir une copie de ses données personnelles en possession de l'association « droit d'accès » ;
- Demander l'effacement de ses données personnelles ainsi que la rectification des données personnelles erronées ou obsolètes (« droit d'effacement et droit de rectification »). Toutefois, l'association est susceptible de conserver certaines données dès lors qu'elle a un motif légitime pour le faire ;
- S'opposer à tout moment pour des raisons tenant à sa situation particulière (justifiant l'application du droit d'opposition), au traitement de ses données personnelles à des fins de communication ou aux traitements effectués sur le fondement de l'intérêt légitime de l'association (« droit d'opposition ») ;
- Limiter les traitements effectués sur ses données personnelles (« droit à la limitation »). Ce droit ne s'applique que si les données personnelles sont erronées ou obsolètes ;
- Droit à la portabilité de ses données, c'est-à-dire au droit de recevoir les données personnelles qu'il nous a fourni dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par la machine et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement (« droit à la portabilité ») ;
- Droit de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles après sa mort.

Pour exercer ces droits, L'intervenant devra en faire la demande à la direction de l'établissement qui traite ses données à caractère personnel.
L'établissement et l'intervenant trouveront une solution en fonction du doit et de la faisabilité technique.

7 Les voies de recours

Si un intervenant considère que ses droits relatifs à ses données personnelles ne sont pas respectés, il dispose de plusieurs voies de recours.

7.1 Le délégué à la protection des données

En cas de doute quant à la licéité du traitement de certaines données personnelles, le délégué à la protection des données peut être contacté par téléphone en appelant le siège de l'association.

Le délégué à la protection des données tentera de répondre à vos questions et fera appliquer vos droits directement (gratuitement) si votre demande est légitime. Vous pouvez le contacter par l'adresse suivante : dpd@adapei28.com

7.2 La commission nationale informatique et liberté (CNIL)

En cas de manquement à une obligation du règlement européen sur la protection des données, il est possible de prévenir la CNIL qui pourra vous aider à faire respecter vos droits. Pour cela, il faut respecter les procédures détaillées sur le site de la CNIL.

7.3 Le recours à un juge

Il est également possible d'obtenir réparation auprès des tribunaux compétents si l'intervenant considère que l'association n'a pas respecté ses droits.

8 Modification de notre politique de confidentialité

La Direction Générale peut être amenée à modifier occasionnellement la présente politique de confidentialité de manière unilatérale. Elle en informera alors les différentes personnes concernées.

Le Directeur Général

Ph. CLOUSIER